



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Anniversaire de l'armistice 1918 Cérémonie du 11 novembre 2022  
-Fermeture Place Croizat-  
ARR 2022-11-04-144-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par le Service Communication et manifestations de la ville de Seloncourt.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement de l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre 2022 Place Croizat de Seloncourt.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** La cérémonie du 11 novembre se déroulera place Croizat à Seloncourt devant le monuments aux morts à l'occasion de l'armistice de 1918 en présence de nombreuses personnalités et élus après un défilé qui débutera devant la mairie.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs liés à l'organisation de cette cérémonie, la circulation et le stationnement de tous véhicules, en dehors des services publics de secours et de Police, seront strictement interdits Place Croizat du Jeudi 10 novembre 2022 de 20 heures jusqu'au Vendredi 11 novembre à 13 heures. Le marché hebdomadaire sera maintenu jusqu'à 13 heures sur cette même place mais du côté du bâtiment de la fonderie.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par le service fêtes et cérémonies de la ville et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 04 novembre 2022

Monsieur ROBERT Jean-Marc

Adjoint à la Voirie et à la circulation

